

# VOUS PRÉFÉREZ UNE DÉCOTE DE 20 OU DE 30 % ?

La prochaine augmentation de capital réservée aux salariés se déroulera du 27 juin au 12 juillet.

**Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA a fixé la décote à 20%. L'administrateur représentant les salariés actionnaires a demandé qu'elle soit portée à 30%.**

## ► Refus du Conseil d'Administration.

Une résolution est malgré tout présentée par le FCPE Crédit Agricole Actions pour que cette décote soit de 30 %.

**Le SNECA vous demande bien sûr de voter POUR cette résolution A, qui sera soumise au vote lors de l'AG de Crédit Agricole SA du 24 mai à Montpellier.**

**Les élus SNECA sollicitent la Direction de la Caisse régionale afin d'intervenir auprès de la SAS la Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole SA, pour qu'elle vote cette résolution.**

**Les salariés ne comprendraient pas que cette proposition, qui ne coûte rien au Groupe, soit rejetée.**

